REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

77)ECRET N° 69 = 108 /R-SGG.
du 30 Avril 1969

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 17 juillet 1968, approuvé par le rélémendum du 28 juillet 1968;
- VU le Décret n° 230/PR du 31 juillet 1968, portant formation du Gouvernement;
- VU le Décret n°234/PR-SGG du 16 août 1968, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement;
- VU le Décret n°236/PR-SGG. du 17 août 1968, fixant la composition des cabinets du Président de la République et des membres du Gouvernement;
- VU le Décret n°329/PR du 25 octobre 1968, fixant les rémunérations, les indemnités et les prestations en nature allouées aux membres des cabinets du Président de la République, du Président de la Cour Suprême et des Ministres;
- VU le Décret n°41/PC-SGG. du 16 Avril 1964, fixant la liste des emplois ou charges pour lesquels la nomination est laissée à le discrétion du Gouvernement;

DECRETE:

Article ler. Mr Lucien d'ASSOMPTION, Administrateur, est nommé Conseiller Technique du Ministre de l'Economie et des Finances.

Article 2.- Le présent décret qui a effet pour compter de la date de prise de service de l'intéressé sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

par le Président de la République Chef du Gouvernement, Le Ministre de l'Economie et des

Finances.

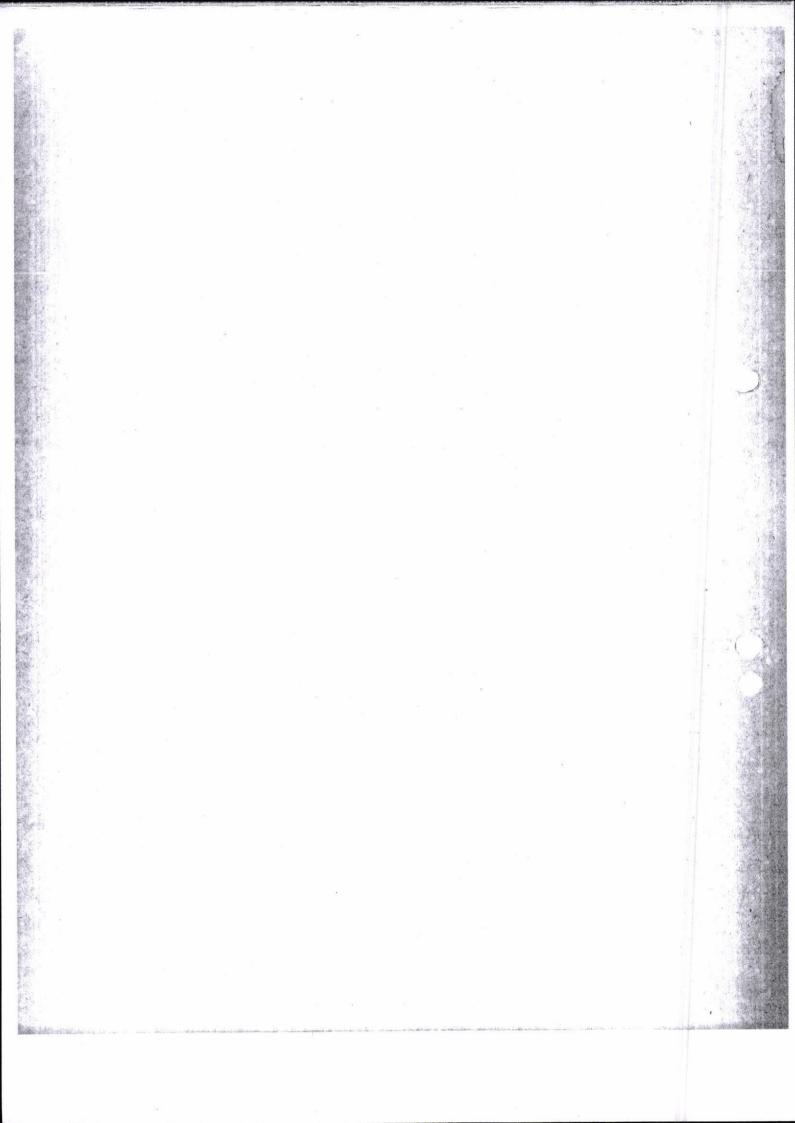
Stanislas-Yédomon KPOGNON

Fait à COTONOU, le 30 Avril 1969

Emile-Derlin ZINSOU

Ampliations:

PR 4 - SGG 4 - Ministères 9 - CS 6 - CES 5 IAA 1 - Gde Chanc.1 - DEP 2 - SGM 10 - SGPR 1 - IAA 1 - DN 1 - DCCT 1 - DB-DC-CF-Trésor 8 - Dtion Stat 2 - Solde 1 - intéressé 1 - DI 8 - DP 2 - JORD 1 -



3.4	Frais de mission 02 conférenciers pour échanges			90 000
	techniques 02 Conférenciers x 45000FCFA	2	45000	90 000
ĮV	ORGANISATION REGEPTION OFFICIELLE			1 932 000
	The puner complet		5000	1 500 000
	TVA (18%):	0.18	2400000	432 000
	Total Global Scients V			
		= Verelling disease		
		many as a surrounded passes.		
1				
			1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
200.00				
		in the second	7.1	
۹.				
an its intensi		months are converted to a principal state of the second state of t		
×				
The Ballion		Š		
de la constante de la constant				
100 A	Constraint and constraint and incident characteristics and constraint and constra		and the state of t	Constitution and the Constitution of the Const
				Carlot and Carlot and Carlot Control